



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11 DEC. 2023

ID : 056-215600230-20231204-2023\_85-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023**

**BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**DELIBERATION 2023/85 TARIFS MUNICIPAUX 2024**

Conseillers municipaux en exercice : 27

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 28 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 4 décembre 2023 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, M. Michel MET, Mme Marie-Annick MALECOT, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Stéphane COUDERC, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Était absent : M. François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Stéphane LE BOULER (Pouvoir donné à Josiane LE NAVENEC), Mme Morgane GUERLAIS (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Michelle ROYER), Mme Edeline LE VIGOUROUX (Pouvoir donné à Fabrice ROBELET) et Mme France BIRCH (Pouvoir donné à Amélie FUSIL)

Secrétaire de séance : M. Stéphane COUDERC

Rapporteur : Fabrice ROBELET

Le Conseil Municipal est invité à voter les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M. le Maire rappelle que les tarifs des services de restauration scolaire, services périscolaires et extrascolaires sont votés en année scolaire depuis 2017. Il rappelle que ces derniers ont été fixés par délibération n°2023/50 du 3 juillet 2023 pour l'année scolaire en cours.

S'agissant des autres tarifs, les orientations suivantes sont proposées pour l'année 2024 :

- Suppression des tarifs de location pour la salle du restaurant municipal, celle-ci étant désormais uniquement mise à disposition gratuitement pour les associations brechoises ;

- Suppression de l'intitulé « soirée » pour la location de la salle de l'annexe pour conserver uniquement une location à la journée ou ½ journée ;
- Reconduction des tarifs municipaux : de location de salles, de la redevance d'occupation du domaine public par les commerçants, des photocopies, de la médiathèque, des droits de place du marché, de publicité-insertion et des animaux errants ;
- Revalorisation des tarifs : de location de la salle des sports et de l'espace de glisse, de perte de badge, de concessions au cimetière, du forfait repas et goûter facturé au délégataire assurant la gestion du multi accueil, d'intervention des services techniques ;
- Création de tarifs pour l'achat de plaques gravées au Jardin du souvenir ou pour les cases de columbarium et cavurnes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances- Budget – Administration générale en date du 6 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

	TARIFS 2024
<b>LOCATION DE SALLES</b>	
<b>Résidents, organismes professionnels publics et privés brechois</b>	
<b>Salle annexe mairie*</b>	
½ journée	104.00 €
Journée	208.00 €
* Gratuité pour les associations brechoises	
<b>Associations, organismes professionnels publics et privés non brechois</b>	
<b>Salle annexe mairie</b>	
½ journée	208.00 €
Journée	416.00 €
<b>Salle de sport*</b>	
Grande salle, vestiaires et club house	16.50 € / heure
Salle de danse, vestiaires et club house	16.50 € / heure
Grande salle, salle de danse, vestiaires et club house	22.00 € / heure

<b>Terrains de foot*</b>	
Terrain synthétique, vestiaires et salle de réunion	16.50 € / heure
Terrain enherbé, vestiaires et salle de réunion	22.00 € / heure
Terrain synthétique, terrain enherbé, vestiaires et salle de réunion	33.00 € / heure

<b>Espace de glisse*</b>	
Convention obligatoire pour les associations qui pratiquent sur l'espace de glisse, avec accès aux vestiaires, toilettes et à l'espace de glisse	16.50 € / heure

\* Tarifs applicables aux associations non brechoises et dont la discipline est déjà existante sur la commune (gratuité pour les associations brechoises)

<b>Tout occupant</b>	
Caution salle restaurant municipal et annexe mairie	520.00 €
Caution ménage salle restaurant municipal et annexe mairie	155.00 €
Perte de badge	11.00 €

<b>PHOTOCOPIES</b>	
A4	0.30 €
A3	0.50 €
Reproduction de documents administratifs A4 noir et blanc	0.18 €

<b>CIMETIERES</b>	
-------------------	--

<b>Concessions</b>	
Concession simple 15 ans	215.00 €
Concession simple 30 ans	430.00 €
Concession double 15 ans	430.00 €
Concession double 30 ans	860.00 €
Occupation du caveau municipal/semaine	22.00 €

<b>Columbarium</b>	
Concession 15 ans	600.00 €

Concession 30 ans	900.00 €
Plaques à graver (à compter de la 2ème)	65.00 €
<b>Cavernes</b>	
Concession 15 ans	400.00 €
Concession 30 ans	800.00 €
Plaques à graver (à compter de la 2ème)	65.00 €
<b>Jardin du Souvenir</b>	
Plaques à graver	35.00 €
<b>MEDIATHEQUE</b>	
<b>Adhésion annuelle</b>	
Famille	15.00 €
Individuel - Adulte + 18 ans	10.00 €
Jeune – 18 ans et étudiant	Gratuit
Personne extérieure aux communes membres du réseau*	20.00 €
* Les abonnées des communes non signataires de la convention de service commun se verront appliquer le tarif extérieur au réseau.	
Non restitution d'ouvrages ou détérioration (DVD, CD, livre, jeu)	Remplacement ou remboursement de la valeur du document emprunté
<b>DROITS DE PLACE DU MARCHÉ</b>	
Abonné : tarif/mètre linéaire/trimestre	4.00 €
Passager : Tarif/mètre linéaire/ jour	3.00 €
Branchement électrique/jour	1.00 €
<b>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS</b>	
Occupation annuelle par mètre carré	25.00 €
<b>JETON BORNE DE CAMPING CAR</b>	
Le jeton	3.00 €
<b>PUBLICITE - INSERTION</b>	
¼ page	100.00 €



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le **11 DEC. 2023**

ID : 056-215600230-20231204-2023\_85-DE

½ page	200.00 €
Page entière	400.00 €
<b>ANIMAUX ERRANTS</b>	
Taxe de mise en fourrière	21.00€
Première récidive	32.00€
Deuxième récidive	55.00€
Troisième récidive	110.00€
Taxe de gardiennage / animal /jour	10.00€
Identification par tatouage transpondeur (chiens et chats) dont les propriétaires ont été identifiés	49.00 € (tarif vétérinaire)
<b>FACTURATION AU DELEGATAIRE ASSURANT LA GESTION DU MULTIACCUEIL</b>	
Forfait repas et goûter	3.65 €
<b>INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES</b>	
Coût horaire d'un agent	23.15 €
Coût horaire épareuse ou broyeur	82.15 €
Coût horaire micro-tracteur	51.90 €

**26 pour ; 0 abstention ; 0 contre**

Pour extrait certifié conforme,  
Brec'h, le 06 décembre 2023  
Le Maire,  
Fabrice ROBELET



